



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

USAGE DES STUDIOS DE REPETITION

PROTECTION DES USAGERS ET DU PERSONNEL – COVID-19

En cette période de reprise d'activité des studios et en lien avec les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, seul le studio 1 et le Docks'Side seront utilisés à des fins de répétition.

=====

Lors de la reprise d'activité, le 22 juin 2021 prochain, et ce jusqu'au 3 juillet prochain, les horaires seront les suivants :

- *Mardi de 14h à 18h et de 19h à 23h*
- *Mercredi de 14h à 18h*
- *Jeudi de 14h à 18h et de 19h à 23h*
- *Vendredi de 14h à 18h*

=====

Les réservations se feront par téléphone au 05 65 24 13 62 ou par mail auprès de Pierre-Guy, régisseur des studios : palayrac@lesdocks-cahors.fr

=====

Les consignes sanitaires à respecter sont les suivantes :

- Port du masque obligatoire dans les espaces communs et les studios.
- Lavage des mains à l'entrée dans le bâtiment (du gel hydro-alcoolique sera à mis disposition)
- Apport de son propre micro chant pour les chanteuses, chanteurs et choristes.
- Ponctualité (les membres du groupe sont tenus d'arriver en même temps)
- Utilisation des sanitaires « visiteurs »
- Nettoyage du matériel avant de quitter le studio
- Respect des distances si croisement avec autres usagers ou personnel permanent
- Accompagnant(e)s interdits dans l'enceinte du bâtiment

- Les pauses ont lieu dans la cour à l'extérieur du bâtiment
- L'apport de nourriture dans les studios est interdit
- En cas de test positif d'un des membres du groupe au Covid-19, le référent du groupe est tenu de signaler au plus vite au régisseur qui préviendra le directeur.

=====

L'occupation d'un même studio sera limitée à 1 créneau par partie de journée (après-midi et soir)

=====

Nettoyage du matériel

Les usagers seront invités à nettoyer une première fois les surfaces avec lesquelles ils auront été en contact avant de quitter le studio.

Du gel hydro-alcoolique sera également fourni à l'intérieur des studios.

Le régisseur assurera un nettoyage quotidien du matériel : pieds de micros, câbles, amplis, batterie...

Règlement :

Le règlement se fait à l'entrée des bureaux.

L'accès au bureau n'est accessible qu'à un seul usager par groupe.

Le règlement global par CB « sans contact » est vivement recommandé.